

République du Bénin

-----@-@-@-----

ASSEMBLEE NATIONALE

-----@-@-@-----

CABINET DU PRESIDENT

-----@-@-@-----

Cellule de communication



COMMUNIQUÉ

La Cellule de Communication du Président de l'Assemblée nationale tient à démentir formellement les informations erronées circulant sur les réseaux sociaux concernant un prétendu plan de départ forcé à la retraite au sein de l'institution parlementaire.

Aucun projet de mise à la retraite forcée du personnel parlementaire, n'a jamais été envisagé ni par le Président Louis Gbèhounou VLAVONOU, ni par le Bureau de l'Assemblée nationale, encore moins par la Conférence des Présidents. Les allégations faisant état de ce que 137 fonctionnaires de l'Assemblée nationale du Bénin seraient en position de départ anticipé à la retraite sont totalement infondées.

Le Président de l'Assemblée nationale est, conformément aux dispositions des articles 82 de la Constitution, 17.1-c et 126.1 alinéa 1^{er} du Règlement intérieur, **« le chef de l'administration parlementaire »**. A cet égard, il tient à rassurer l'ensemble des membres du personnel que la stabilité de leur situation

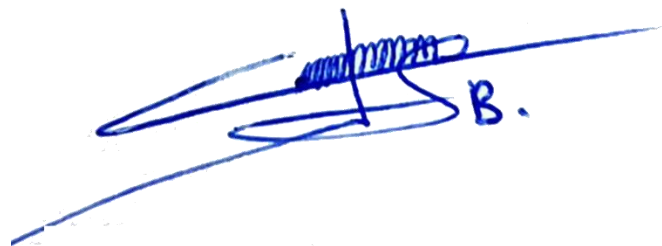
professionnelle et leur contribution au fonctionnement quotidien du service public parlementaire ne souffrent d'aucune remise en cause au regard des dispositions des différents textes régissant les différentes catégories d'agents parlementaires et assimilés.

Le Président de l'Assemblée nationale invite l'opinion publique à faire foi uniquement aux seuls canaux officiels de communication de l'institution. Il recommande également aux fonctionnaires parlementaires et assimilés de rester focalisés sur les tâches qui leur sont assignées et de ne pas se laisser influencer par des informations non vérifiées qui pourraient nuire à leur productivité.

Le Président de l'Assemblée nationale, pour sa part, reste et demeure engagé à garantir, conformément aux textes de la République, le bien-être de son personnel et continuera à œuvrer pour le renforcement de notre démocratie.

Fait à Porto-Novo, le 15 février 2024

**Le Chef de la Cellule de Communication,
Porte-parole du Président de l'Assemblée nationale**



Vitali M. BOTON